

La répartition du budget

Dotations agents : 53 % année 2018 : 55 %
 Dotations enfants : 34% année 2018 : 35 %
 Autres : 13 % (*) année 2018 : 10 %

*(répartition)

Colonies : 1.2 % année 2018 : 1,5%
 Voyages : 4% année 2018 : 4%
 Loisirs/Billetterie : 0.5%/1.5% année 2018 : 1,4%
 Carte CE : 0.00% année 2018 : 1%
 Secours Agents : 2.5% année 2018 : 2.00%
 Mécénat : 0.10% année 2018 : 0.10%

Tranches retenues

6 tranches sur le revenu net imposable de l'agent (sur justificatif BS de décembre 2018)

Tranche A : revenu inférieur à 20 000 €
 Tranche B : revenu compris entre 20 000 et 24 999,99 €
 Tranche C : entre 25000 et 29 999,99 €
 Tranche D : entre 30 000 et 34 999,99 €
 Tranche E : entre 35 000 et 39 999,99 €
 Tranche F : 40000 € et plus

Nb : Pour les CDD, les dotations (Agent et Enfant) seront attribuées au prorata du temps de présence : nombre de mois pleins effectués dès lors que la demande est faite durant la période d'activité à Pôle Emploi.

Pour la CFE CGC, la carte CE n'est pas assez utilisée suite à vote il s'avère qu'elle est abandonnée

La CFE CGC souhaitait l'organisation d'un long séjour tous les 2 ans afin de permettre à un plus grand nombre de partir, mais suite au vote ce sera tous les ans.

La dotation agents

Tranche A : 600 €
 Tranche B : 540 €
 Tranche C : 480 €
 Tranche D : 420 €
 Tranche E : 380 €
 Tranche F : 300 €

Tous les agents en CDI sont éligibles, sans condition d'ancienneté et sans proratisation (temps partiel ou autre).

Les CDI arrivés en cours d'année d'autres régions recevront une dotation au prorata du nombre de mois de présence.

Cette dotation est laissée au libre choix de l'agent dans le mode de versement : chèque-vacance, constitution cagnotte à des fins de participation aux activités voyages et vacances proposées et financées par votre CE, chèque-cadhoc/Tickets Kadéos (plafonné à 160€), chèque-culture, chèque-sport ou remboursement sur justificatifs.

Pour les agents CDD, la dotation est basée sur la tranche A et proratisée en fonction de la durée du contrat.

La dotation enfants

• Tranche A : 0/3ans : 500 €	4/18 : 380 €	19/26 scolarisés : 200 €
• Tranche B : 0/3ans : 450 €	4/18 : 340 €	19/26 scolarisés : 180 €
• Tranche C : 0/3ans : 400 €	4/18 : 300 €	19/26 scolarisés : 160 €
• Tranche D : 0/3ans : 350 €	4/18 : 260 €	19/26 scolarisés : 140 €
• Tranche E : 0/3ans : 300 €	4/18 : 220 €	19/26 scolarisés : 120 €
• Tranche F : 0/3ans : 250 €	4/18 : 180 €	19/26 scolarisés : 100 €

Dotation au libre choix.

Dotation enfants en situation de handicap : majoration de la dotation enfant d'un montant de 600€.

Notre blog



<http://cfecgcmdeoccit.canalblog.com>

Infos complémentaires

Les enfants nés en 2019 auront en plus de leur dotation un chèque naissance de 100 € (celle-ci sera à demander auprès du CE avant les 6 mois de l'enfant).

Nouveauté : Pour tous remboursements sur justif il ne peut se faire que si le montant est de plus de 50€ sauf dans le cas d'un solde.